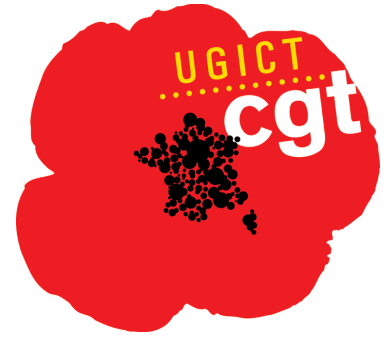




PUBLIC & PRIVÉ



Professionnel(le)s de l'action sociale et médico-sociale

**TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION
MARDI 11 OCTOBRE 2011**

pour la reconnaissance des diplômes et la revalorisation des salaires

Les mobilisations menées depuis le 16 mars ont permis une première victoire : **le report du texte** concernant les personnels sociaux et éducatifs de la Fonction Publique Territoriale et la reconnaissance au niveau licence européen (paru au **JO** en septembre).

Le 14 septembre 2011, l'intersyndicale (CGT, CFDT, FO, UNSA, FAFPT, CFTC, FSU, SOLIDAIRE, CGC) a été reçue par le directeur de Cabinet du Ministre de la Fonction Publique.

Nous avons été informés de la tenue prochaine d'une réunion interministérielle qui devra valider :

- la transposition des corps et cadres d'emploi actuels dans le nouvel espace statutaire (NES),
- une éventuelle amélioration du nombre de passages en catégorie A (augmentation du quota de promouvables pour les corps et cadres d'emploi des conseillers socio éducatifs (CSE) et de conseillers techniques de service social (CTSS)) ?
- une amélioration de la grille indiciaire des corps et cadres d'emploi de débouché de catégorie A (CSE, CTSS, ...) avec un indice terminal de 780 brut ou 642 majoré.

On est très loin du compte !

La CGT ne peut accepter de telles propositions qui nient le niveau de qualification de nos professions. Le ministère nous informe qu'il n'y aurait pas de lien entre la qualification et le salaire.

L'ensemble des travailleurs sociaux ne pourrait pas relever de la catégorie A dans la fonction publique et donc du statut cadre dans le privé.



**Pour la CGT,
la reconnaissance des
qualifications doit se
traduire au Registre
National des Certifica-
tions Professionnelles
selon les termes définis
par celui-ci et, aussi,
par le SALAIRE**

MAINTENANT, LES AGENTS EXIGENT :

- **l'abandon définitif** de ces projets de décrets de déclassement
- pour les Assistants de Service Social, les Educateurs Spécialisés, les éducateurs techniques, les Conseillères en Economie Sociale et Familiale, les Educateurs de Jeunes Enfants... **la reconnaissance de nos diplômes en France à niveau II (licence) et la revalorisation salariale**
 - en catégorie A pour la Fonction Publique
 - en niveau 2 (bac + 3) pour le Privé
- pour les conseillers socio-éducatifs, les cadres socioéducatifs, les Conseillères techniques, ... **un corps d'encadrement clairement situé en A+ dans la Fonction Publique et dans les métiers de l'encadrement pour le privé**
- **pour la Fonction Publique Hospitalière et Territoriale, l'intégration dans la catégorie B pour le corps restant en catégorie C.**
- **La reconnaissance de la pénibilité** de nos professions.
- **La revalorisation des grilles de salaires** de toute la filière dans le privé et le public
- **des moyens nécessaires et le respect des missions** pour garantir un exercice professionnel au service de la population.

**PUBLIC &
PRIVÉ**

Professionnel(le)s de l'action sociale et médico-sociale

**TOUTES ET TOUS DANS L'ACTION
MARDI 11 OCTOBRE 2011**

**pour la reconnaissance des diplômes
et la revalorisation des salaires**

Cette lutte pour la reconnaissance des diplômes est indissociable

Aujourd'hui, les diplômes de travail social sont définis quel que soit le lieu d'exercice professionnel : Public (Fonction Publique territoriale, Fonction Publique Hospitalière ou Fonction Publique d'État), Sécurité Sociale, Privé associatif assurant des missions de service public principalement dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, services d'entreprise, etc.

La CGT, avec les salariés, demande l'application du processus de Bologne qui permettrait la comparabilité des diplômes du travail social en Europe, en reconnaissant les contenus pé-

dagogiques, théoriques et pratiques. Le gouvernement français n'a toujours pas mis en œuvre ce processus qu'il a pourtant signé en 2005 !

L'ensemble des professionnels concernés, avec leurs organisations syndicales, exige une grille correspondant à leur qualification et à leur niveau de responsabilité.

La mobilisation doit se poursuivre
Continuons à lutter pour l'aboutissement de l'utilité sociale de nos professions.

Aujourd'hui le SMIC est à 1 365,94 € brut, le salaire de début d'un bac +3 de la filière médico-sociale est dans la Fonction publique à 1 426,13€ brut et à 1 756,23 euros brut dans la Convention Collective 66 par exemple. 1 700 Euros, ce doit être la rémunération minimale SMIC brut pour la CGT en 2011. Et pour les bac+3, la revendication est 1,8 fois le SMIC, soit 3 060 € brut en début de carrière et le doublement sur la carrière.

On a tous à y gagner !

Pour cela, venez manifester et rejoignez la CGT

le mardi 11 octobre 2011

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT

Nom Prénom

Lieu de travail / de formation.....

Adresse

Code postal Ville

Email.....Téléphone.....

Bulletin à retourner à : **CGT 263 rue de Paris, 93100 MONTREUIL**